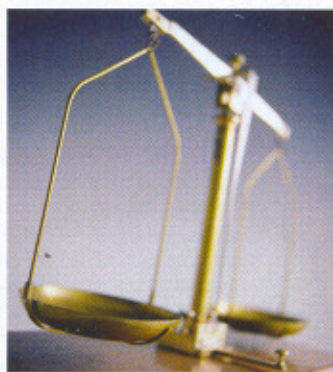


# Contrat de franchise : zoom sur un an de jurisprudence

A la lumière de 90 décisions de justice rendues en 2005/2006, un spécialiste du droit des affaires tente de dessiner les contours du contrat de franchise et des règles qui l'encadrent aujourd'hui. Tous les aspects d'un contrat sont concernés.

LAURE GUISEIX

Voilà un numéro spécial des *Petites Affiches*\* qui va sans doute devenir un ouvrage de référence pour tous les acteurs de la franchise. Ce hors-série, réalisé par M<sup>r</sup> François-Luc Simon (cabinet d'avocats Simon Associés), regroupe les 90 principales décisions jurisprudentielles concernant la franchise qui ont été rendues de juin 2005 à juin 2006. Loin d'être un simple catalogue de décisions, l'étude effectue une mise en perspective du droit applicable à la franchise à travers l'analyse de la jurisprudence récente. Seuls la loi Doubin et son décret d'application concernent directement la matière. Mais les deux textes se cantonnent à réglementer les relations précontractuelles entre



transaction après transaction, litige après litige, remarque M<sup>r</sup> François-Luc Simon. *Une analyse serrée et approfondie des décisions rendues en la matière s'avérait indispensable.* L'avocat s'attache à cerner le contrat de franchise sous tous ses aspects (identification, validité, exécution, extinction et transfert) en présentant les



La loi Doubin, qui fixe les règles des relations pré-contractuelles n'encadre pas le contrat lui-même. D'où l'importance des décisions prises par les tribunaux.

de franchise. Elle pointe également les mutations ou les ruptures qui se dessinent, comme par exemple l'assimilation des clauses de non-affiliation post-contractuelles aux clauses de non-concurrence. A noter que l'auteur n'hésite pas non plus à soulever les contradictions de certaines décisions, en précisant leurs fondements propres et leur portée effective. S'il est *"difficile de dégager des tendances générales à l'échelle d'une année"*, selon l'avocat, on remarque tout de même que certains sujets sont aujourd'hui plus présents devant les prétoires que d'autres, comme par exemple les requalifications de contrat en contrat de travail (8 décisions commentées). *"Reste à vérifier ce qu'il adviendra de ces différents constats dans les prochaines années, puisque cet ouvrage est appelé à se renouveler tous les ans"*, certifie son auteur. ■

\* *Le contrat de franchise : un an d'actualité*, disponible auprès des Petites Affiches, 2 rue Montesquieu, 75001 Paris.

## L'ARBITRAGE ÉVOQUÉ

Si les sentences arbitrales sont couvertes par le sceau de la confidentialité, l'étude évoque ce contentieux à travers les recours effectués devant les tribunaux étatiques. M<sup>r</sup> François-Luc Simon analyse à travers ces décisions cinq séries de questions, "pour certaines récurrentes", comme par exemple l'applicabilité d'une clause compromissoire.

## La majorité des contentieux a porté sur la formation et la fin du contrat : la non-concurrence post-contractuelle par exemple.

franchiseurs et franchisés. Le contrat lui-même, de son exécution aux relations post-contractuelles, en passant par sa cession ou les conditions de sa rupture, n'est pas à proprement parlé encadré. Il répond aux règles du droit des obligations, du droit de la concurrence, du droit de la preuve... *"La vacuité de la loi Doubin sur le contrat laisse une place déterminante au pouvoir du juge : le "droit" de la franchise se construit jour après jour,*

principales règles qui lui sont applicables sous l'angle de leur mise en œuvre par les tribunaux. *"La surprise a été de constater qu'en un an de jurisprudence, l'ensemble des décisions était suffisamment consistant pour couvrir tous les points du contrat"*, relève François-Luc Simon. La majorité des contentieux porte sur la formation et la fin du contrat. L'étude des solutions de ces litiges démontre une relative stabilité du régime du contrat